



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 32199

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les recommandations exprimées par la Cour des comptes au sujet de la mise en oeuvre du plan cancer. La Cour des comptes recommande notamment de restructurer les services de téléphonie sociale financés sur deniers publics, pour en améliorer les performances et en réduire les coûts. Il serait très heureux de connaître son avis à ce propos.

Texte de la réponse

Dans son rapport public thématique du 9 avril 2008 consacré à « la mise en oeuvre du plan cancer », la Cour des comptes formule des conclusions sur le bilan de ce plan. Les principales conclusions de la Cour ont été prises en compte par l'État. Dans ce rapport, la Cour recommande notamment à l'État de restructurer les services de téléphonie sociale financés sur deniers publics. La ligne Cancer info service a pour objet d'apporter une réponse aux demandes d'informations sur le cancer et assure un service d'écoute et d'échange essentiellement destiné aux personnes atteintes d'un cancer ou de leurs proches. Ces deux types de réponses ont facilité la mise en place d'un service à double niveau dans lequel les réponses informatives sont gérées par l'Institut national du cancer (INCa) et l'écoute par la Ligue nationale contre le cancer. Par ailleurs, la fondation des oeuvres de la Croix-Saint-Simon assure la gestion d'une ligne téléphonique orientée sur la fin de vie qui est un outil de communication, d'information et d'accompagnement sur la fin de la vie à destination des patients ou de leurs proches ainsi que des professionnels de santé. Ce service téléphonique prend en charge beaucoup d'interrogations relatives au cancer. Une clarification du rôle des acteurs de ces dispositifs et une évaluation des besoins sont à l'étude. Par ailleurs, des réflexions sont actuellement engagées pour restructurer ces différents services d'écoute et d'information conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Afin d'apporter des réponses personnalisées aux préoccupations des personnes atteintes d'un risque aggravé de santé, tout en mutualisant les bonnes pratiques, le Gouvernement a en outre souhaité la mise en place d'une plate-forme téléphonique commune aux associations principalement concernées, en y incluant l'Institut national du cancer (INCa).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32199

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8544

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3642